CRPC violences conjugales

Par Lina0724

Bonjour ,
Mon compagnon passe en CRPC prochainement suite à de violences conjugales commises sur moi , je précise que je n'ai pas porté plainte et je n'ai aucune ITT,il a un casier vierge .nous sommes toujours ensemble
Ma question est la suivante : puis je écrire une lettre au procureur en faveur de mon compagnon pour peut être alléger sa peine ?
Si oui par quel biais la transmette et y'a t'il des règles à appliquer lors de sa rédaction (copie de ma CNI ou autre) ?
Merci d'avance pour vos retours

Par jodelariege

bonjour
vous pouvez tout à fait écrire au procureur ; cependant celui ci a l'habitude des femmes qui soutiennent leur bourreau et ne tiendra pas compte de votre lettre ;le procureur cherchera à protéger une femme qu'il estimera être sous l'emprise de son bourreau;
il y a déjà plus de 122 femmes décédées depuis le début de l'année....certaines n'avaient pas porté plainte, certaines avaient déjà été battues , d'autres n'avaient jamais été battues sauf cette fois là.....
 vous n'avez pas porté plainte mais la police est intervenue suite aux cris ? ou à l'appel des voisins?

Par Isadore

Bonjour,

C'est déconseillé, le procureur et le juge pourraient penser que vous êtes sous emprise et avez de besoin de protection et surtout de temps pour vous sortir de son emprise. Traduction : ça n'allègera pas sa peine, mais ça pourrait au contraire durcir les mesures auxquelles il sera soumise.

Par ailleurs, si vous avez des enfants mineurs, il y a un fort risque de placement. En effet, vous révèleriez soit incapable soit non désireuse de les protéger d'une atmosphère de violences familiales. Cela vaut même si les enfants n'ont pas été frappés. Il est ravageur pour des enfants de grandir dans un foyer où un adulte frappe l'autre.

N'hésitez pas à composer le 3919 pour obtenir des conseils ou simplement une écoute (c'est gratuit et sans engagement).